

DOCUMENT D'ENTRÉE EN RELATION

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES & AGRÉMENTS - CONFORMES AUX ARTICLES 325-3 RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE L'AMF, L341-12, L519-4-2, L541-8-1-5°, R519-20 CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER, L520-1 ET R520-1 CODE DES ASSURANCES

L'activité du cabinet OPTIMAL PATRIMOINE conduite dans la plus stricte indépendance depuis 2005 s'inscrit pour votre sécurité dans différents cadres réglementaires. Au-delà, le cabinet OPTIMAL PATRIMOINE s'attache au respect d'une éthique et d'une déontologie professionnelles centrées sur l'intérêt de ses clients et met en œuvre les moyens techniques et humains nécessaires et suffisants à la qualité des services et prestations délivrées.



Le Cabinet OPTIMAL PATRIMOINE, 9 boulevard de Strasbourg, 83000 Toulon - SARL au Capital de 4.500 euros – RCS Toulon SIREN 484 010 657 – APE 7022Z – TVA FR 86484010657 représenté par Matthias HENSGEN répond à l'ensemble des exigences réglementaires dans le cadre de son activité globale de conseil et d'intermédiation et dispose donc des statuts réglementés :

Conseiller en investissements financiers

Conseiller en investissements financiers référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07005342, adhérent de la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine, association agréée par l'Autorité des Marchés Financiers

Etablissements promoteurs de produits mentionnés au 1° de l'article L.341-3 du code monétaire et financier (notamment établissements de crédit, établissements de paiement, entreprises d'assurance et sociétés de gestion d'organismes de placement collectif) avec lesquels le cabinet entretient une relation significative de nature capitalistique ou commerciale : Néant

Lorsque la prestation de conseil en investissements financiers sera suivie d'une prestation d'intermédiation sur des produits financiers, les modalités de notre rémunération vous seront communiquées dans la lettre de mission qui vous sera soumise.

Intermédiaire en assurance

Courtier en assurance référencé sur le registre unique des intermédiaires en assurance, banque et finance (www.orias.fr) sous le n°07005342 et positionné dans la catégorie « b » n'étant pas soumis à une obligation contractuelle de travailler exclusivement avec une ou plusieurs entreprises d'assurance et pouvant notamment présenter les opérations d'assurance ou de capitalisation des établissements suivants :

AFER, 36 rue Chateaudun 75441 Paris Cedex 09 - AG2R LA MONDIALE, 104-110 bd Haussmann, 75379 Paris Cedex 08 - ALLIANZ, Tour Neptune, 20 place de Seine, 92086 Paris La Défense - ALLIANZ PARTENARIATS VIE (ex AVIP), 87 rue de Richelieu, 75002 Paris - APICIL, 62 rue de Caumartin, 75009 Paris - AVIVA, 70 avenue de l'Europe 92273 Bois Colombes Cedex - AXA THEMA, 36 rue Lafayette TSA 70500 75458 Paris Cedex 09 - (AZUR PATRIMOINE) MMA VIE 14, boulevard Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9 - CARDIF, 1, boulevard Haussmann, TSA 93000, 75318 Paris cedex 09 - GENERALI, 7 boulevard Haussmann, 75009 Paris - GENERALI PATRIMOINE, 11 boulevard Haussmann, 75009 Paris - SWISS LIFE ASSURANCE ET PATRIMOINE, 86 bd Haussmann 75008 Paris - UAF LIFE, 50-56 rue de la Procession, 75015 Paris.

Ces compagnies sont également accessible via : COURTAGE & SYSTEMES, Tour de Lyon 185 rue de Bercy 75012 Paris - ODDO & CIE, 12 bd de la Madeleine, 75009 Paris

Entreprises avec lesquelles il existe un lien financier (si le cabinet détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital d'une entreprise d'assurance ou si cette dernière détient une participation > à 10 % des droits de vote ou du capital de votre cabinet) : Néant

Compagnie(s) d'assurance représentant plus de 33% du chiffre d'affaires en assurance en N-1 : NÉANT.

Transaction sur immeubles et fonds de commerce

Titulaire de la carte professionnelle de transaction sur immeubles et fonds de commerce n°4816 délivrée par la Préfecture du Var.

NE PEUT RECEVOIR AUCUN FONDS, EFFET OU VALEUR

Assurance RCP et Garantie Financière : MMA-Covéa Risks, 19-21 Allée de l'Europe 92616 Clichy Cedex

Démarcheur bancaire et financier

Identité du ou des mandants pour lesquels le cabinet exerce une activité de démarchage:

123 VENTURE, ALTO INVEST, ERES, FIDUCIAL GERANCE, (LA) FRANCAISE AM, INOCAP, MIDI CAPITAL, ODDO & CIE, PERIAL, SIGMA GESTION, SOFIDY.

Informations relatives au traitement d'éventuelles réclamations

En cas de litige ou de réclamation du client, les parties contractantes s'engagent à rechercher en premier lieu un arrangement amiable.

Le client pourra présenter sa réclamation à l'adresse du cabinet, à son conseiller ou gestionnaire habituel qui disposera de 10 jours pour en accuser réception, puis de 2 mois à compter de la réception de la réclamation pour y répondre. A défaut d'arrangement amiable, les parties pourront en second lieu informer :

- la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (Commission Arbitrage et Discipline), 4 rue de Longchamp 75016 Paris,
- le médiateur de l'Autorité des Marchés Financiers, 17 place de la Bourse 75082 Paris Cedex 02,
- l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, 61 rue Taitbout 75436 Paris Cedex 09.

En cas d'échec, le litige pourrait être porté devant les tribunaux compétents

Clause de confidentialité

En application de l'article 325-9 du Règlement général de l'AMF, le cabinet s'abstient, sauf accord exprès, de communiquer et d'exploiter, en dehors de sa mission, les informations concernant ses clients. Cette disposition ne pourra être opposée à la Chambre nationale des conseils en gestion de patrimoine (CNCGP) dans le cadre de ses missions de contrôle.

Je soussigné(e)
atteste avoir reçu le document d'entrée en relation.

Fait à TOULON, le/...../.....

Signature du client